

ENCOURTIECH - Commune
Liste des délibérations de la séance du
17 novembre 2023

Président de la séance : JEAN-CLAUDE DEDIEU

Secrétaire de la séance : JACQUELINE SAINTE-CROIX

Présents : JEAN-CLAUDE DEDIEU, PASCAL AUDABRAM, LAURENT BALAGUE, JACQUELINE SAINTE-CROIX, Jean-Luc CONTACOLLI

Représentés :

Absents et excusés : ALINE DESCOUENS, Pascal PIETRI

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2023

DELIBERATIONS :

- Frais de fonctionnement des écoles
- Approbation du financement concernant le remplacement du matériel informatique.

QUESTIONS DIVERSES :

- Projets 2024. Cette question sera consacrée à la collecte et à la discussion des projets d'investissements 2024 qui pourront-être proposés par les membres du conseil municipal.

Délibérations du conseil :

Frais de fonctionnement des écoles (N° DE_2023_037)

La commune d'Encourtiech ne possède pas d'école assurant l'éducation du premier cycle.

Vu les articles L442-5 et L212-8 du code de l'éducation, les élèves résidant dans la commune devront être inscrits dans une école primaire ou maternelle d'une commune voisine.

Les frais de fonctionnement dus à la commune "d'accueil" devront être négociés, conformément à la Loi, entre la commune "résidente" et la commune "d'accueil".

En cas de désaccord entre les deux communes c'est le préfet qui définira le montant de ces frais.

Cette dépense est obligatoire dans le cas où :

- l'élève est inscrit dans une école publique,
- l'élève est inscrit dans une école privée sous convention avec l'état.

Concernant les frais de cantine la commune d'Encourtiech participera à hauteur de deux euros par repas, cela uniquement pour les élèves inscrits dans une école publique.

Résultat du vote : adoptée

Approbation du mode de financement d'un nouvel ordinateur (N° DE_2023_038)

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'ordinateur du secrétariat est aujourd'hui obsolète. Avec plus de dix ans d'âge, il ne répond plus aux prérequis liés à la gestion dématérialisée des affaires de la commune.

Il propose donc de renouveler ce matériel informatique.

Il présente le devis de la société ALT 92 qui estime cette acquisition à

Puis le plan de financement qui se présente ainsi :

DETR	678.75 €	50 %
FDAL	407.25 €	30 %
AUTOFINANCEMENT	271.50 €	20 %
TOTAL	1357.50 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le changement de l'équipement numérique de la Mairie,

APPROUVE le devis de la société ALT 92 ainsi que le plan de financement

DIT que les crédits seront prévus au prochain budget

Résultat du vote : adoptée

Rectification de la DE 2023_038 Approbation du mode de financement d'un nouvel ordinateur (N° DE_2023_039)

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du matériel informatique ainsi que le devis de la société ALT 92 pour un montant de 1357.50 € ainsi que le plan de financement.

Cependant le plan de financement portant essentiellement sur le matériel, les abonnements, programmes et interventions relèvent du fonctionnement, est ainsi rectifié :

DETR	442.09 €	50 %
FDAL	265.25 €	30 %
AUTOFINANCEMENT	176.83 €	20 %
TOTAL	884.17 €	100 %

Résultat du vote : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

ONF : le maire informe le conseil municipal, qu'après diverses interventions l'ONF a réglé le solde de la coupe de bois sur la forêt communale. Le montant du solde perçu s'élève à 7 282. La totalité de cette opération aura apporté à la commune un gain de 20 544 €

TOUR DU GARRIE : le maire informe le conseil municipal qu'un technicien de l'intercommunalité, après visite sur le site, propose que les départs du Tour du Garrié et du Cap de Garrié soient regroupés sur le même parking de la petite carrière. Ce qui modifierait le sens de l'itinéraire et entraînerait un balisage complémentaire. Cette opération aurait la faculté que l'entretien ces deux circuits serait pris en charge par l'intercommunalité.

Autre information, le « cami deth Castet » sera intégré au site castral et l'entretien sera aussi assuré par l'intercommunalité.

ACCES A LA MAIRIE : Suite à la proposition de Francis Balagué de céder une partie de la parcelle dont il est propriétaire afin d'élargir la voirie donnant accès à la mairie, une étude devra être faite afin de lister toutes les conditions pouvant permettre cette opération.

JEAN-CLAUDE DEDIEU
Président de séance

JACQUELINE SAINTE-CROIX
Secrétaire de séance